

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

**Séance du mardi 08 avril 2025**  
**Délibération n°2025-33-VM**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 26 mars 2025

**Objet : Avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates – Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES)**

**Étaient présents (21) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. Roméo JEWANI, Mme Corinne SIGER, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :**

Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire à M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à Mme Corinne SIGER, Conseillère municipale

**Étaient absents (08) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE,  
**Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Eliodore TORVIC** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport n°32/2025/VM de Monsieur le Maire,

**VU** la délibération n°2024-63 du 18 juin 2024 approuvant l'adhésion de la commune au programme « Territoires volontaires » pour l'accueil à Macouria de deux volontaires internationaux d'échange et de solidarité.

**VU** la convention signée le 27 septembre 2024 entre les communes de Mana, Sinnamary, Maripa-Soula, Macouria et France Volontaires, ci-annexée

**VU** le projet d'avenant ci-annexé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

**DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

De confirmer l'adhésion de la ville de Macouria au programme « Territoires volontaires » pour l'accueil à Macouria de volontaires internationaux d'échange et de solidarité ;

**ARTICLE 2 :**

D'approuver l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates – Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) prévoyant l'accueil de trois volontaires par commune signataire

**ARTICLE 3 :**

D'inscrire au budget communal, la somme de **28 914 €**, au titre de la convention avec France Volontaires, et pour l'accueil de trois volontaires internationaux d'échange et de solidarité.

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat du programme « Territoires volontaires ».

**ARTICLE 5 :**

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Macouria, le 10 avril 2025